



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE

AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

<b>Conseil municipal du</b>	26 mai 2020
<b>Convocation du</b>	14 mai 2020
<b>Conseillers en exercice</b>	11
<b>Conseillers présents</b>	11
<b>Président</b>	Christian Garcia / Jean Claude Pons
<b>Secrétaire</b>	Marion Bifante

### 1/ Election du Maire

Jean Claude Pons ouvre la séance, installe les conseillers municipaux élus et confie aussitôt la présidence de séance à Mr Christian Garcia doyen de l'assemblée pour organiser l'élection du nouveau Maire suite au renouvellement du conseil municipal. Mme M Bifante est nommée secrétaire de séance. Après lecture et commentaire des textes en vigueur, Mr C Garcia demande qui est candidat, Mr Jean Claude Pons se porte seul candidat. Mr Pons est élu Maire par 11 voix au premier tour lors du vote à bulletin secret.

Mr Pons remercie Mr Garcia, les conseillers municipaux et prend la présidence de séance.

### 2/Nomination du nombre d'adjoints au Maire

La proposition de conserver le nombre de 2 adjoints (alors que la Loi nous autorise en avoir 3) est retenue par l'assemblée à l'unanimité.

### 3/Election des adjoints

Le Maire lance un appel à candidature pour le poste de Premier adjoint ; 2 candidatures émergent, celle de H Dargère et celle de Dominique Droit. Après que chacun se soit exprimé sur ses raisons, il est procédé au vote à bulletin secret qui donne la majorité absolue par 8 voix sur 11 à H Dargère qui est donc élu au poste de Premier adjoint.

Le Maire lance ensuite appel à candidature pour le poste de Second Adjoint ; 2 personnes se portent candidats, Mme Reinhold Von Essen et Mr Dominique Droit ; après que chacun se soit exprimé, il est procédé à bulletin secret à l'élection, Mr D Droit recueillant 6 voix sur 10 exprimées est élu au poste de Second Adjoint.

#### 4/ Lecture de la charte de l'élu

Jean Claude Pons donne lecture de la charte et en commente le contenu.

#### 5/Délégations au Maire

Parmi les délégations visées par l'article L2122-22 du CGCT, le conseil décide à l'unanimité des présents de confier au Maire les délégations suivantes :

- règlement des dommages causés par les véhicules municipaux
- réalisation de lignes de trésorerie.

#### 6/Affaires en cours

Mr le Maire expose les opérations en cours sur la commune afin d'informer chacun des questions qui seront débattues lors des prochaines sessions du conseil municipal.

Le Maire  
Jean Claude Pons

